

CONSEIL MUNICIPAL DE SAPOIS

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 03 septembre 2021

Présents : BATTU Julien, BROGGI Floriane, CLAUDON Olivier, GEGOUT François, LAWRIANIEC Laurent, MEYER Gérard, MOTA Ilda, MOUGEL Aurélie, RIOUAL Aude, THOMAS Mickaël, TOUSSAINT Deil, VALENTIN William, XOLIN Emilien

Excusés : GROSDEMANGE Luc donne procuration à MOUGEL Aurélie

Absent : PIERREL Virginie

Secrétaire de séance : BATTU Julien

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 août 2021

Sans remarque particulière, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Convention de prestations de service pôle Carrières-Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges

Monsieur le Maire présente une convention relative à la mise en œuvre de prestations de service du pôle Carrières-Instances paritaires avec le Centre de Gestion pour assistance à l'étude des droits aux allocations d'Aide au retour à l'Emploi (ARE) suite à une demande de rupture conventionnelle d'un agent.

Le tarif de l'étude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage est de 158€ et celui du suivi mensuel des droits aux allocations de 8€/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conventionner avec le service Carrières-Instances paritaires du Centre de Gestion des Vosges et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

3. Electrification rurale : extension des réseaux pour alimenter le bâtiment agricole au « Champs des coteaux »

Monsieur le Maire présente la demande d'extension des réseaux pour alimenter le bâtiment agricole au « Champs des coteaux » adressée par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

Le projet pouvant bénéficier d'une subvention du FACE, la participation de la commune s'élève à 18% du montant HT des travaux estimés à 20 744.75€, soit un montant de 3 734.06€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet présenté, autorise les travaux par le SDEV sous réserve de l'octroi d'une subvention et s'engage à verser au SDEV le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

4. Participation voirie et réseaux - Yann PIERREL « Les Champs des coteaux »

Monsieur le Maire rappelle que la délibération du 06 mai 2008 institue la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune et qu'il convient de fixer la participation financière de Yann PIERREL « Les Champs des coteaux » pour les travaux d'alimentation de son bâtiment agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la participation financière de l'intéressé à hauteur de 100% du montant restant à la charge de la commune.

5. Adoption du RPQS eau potable 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2020
- de transmettre la délibération correspondante aux services préfectoraux
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

6. Adoption du RPQS assainissement collectif 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2020
- de transmettre la délibération correspondante aux services préfectoraux
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

7. Informations et questions diverses

Aucune information ni question diverse évoquée.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40.

Fait à Sapois, le 08 septembre 2021

Le Maire,
Gérard MEYER

